

UN “PLAN CLIMAT” PRÈS DE CHEZ MOI

ACCOMPAGNER MA VILLE OU MON TERRITOIRE
POUR PROTÉGER LE CLIMAT



réseau
action
climat france

LE CHANGEMENT CLIMATIQUE EST EN COURS.

Il s'est renforcé et accéléré au cours du XX^e siècle. Il perturbe les équilibres naturels, modifie en profondeur nos modes de vie et n'épargne aucun pays.

LES CAUSES DE CES BOULEVERSEMENTS SONT BIEN CONNUES :

les émissions de gaz à effet de serre ont considérablement augmenté depuis la révolution industrielle, ce qui participe à retenir davantage la chaleur du soleil sur Terre.

LES SOLUTIONS, ELLES AUSSI, SONT CONNUES : réduire ces émissions, principalement issues des énergies fossiles (pétrole, gaz) en développant des moyens alternatifs de transport, d'aménagement, d'agriculture, etc.

Les citoyens peuvent initier un changement durable au sein de leur territoire en influençant leurs collectivités et en les accompagnant dans leur transition énergétique.

Ce guide, réalisé par le Réseau Action Climat - France, vise à présenter les leviers d'action à la disposition de chaque citoyen pour faire de sa ville ou de son village un territoire exemplaire de la transition énergétique.

Publication réalisée
par le Réseau Action Climat-France

Rédaction : Marc Mossalgue
et Marion Richard (RAC-F)

Graphisme : Atelier des grands pêcheurs

Illustration : Régis Bezannier

avec les soutiens de



LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES ?

QUELLES CONSÉQUENCES ?

Au cours du siècle dernier, la température moyenne à la surface de la Terre a augmenté de $0,74^{\circ}\text{C}$. Depuis 50 ans, ce réchauffement s'est accéléré et tout particulièrement lors des 15 dernières années, qui figurent parmi les plus chaudes depuis 1850. Partout dans le monde, ce réchauffement se traduit par des épisodes extrêmes (sécheresses, inondations, canicules, etc), qui perturbent les écosystèmes et les activités humaines. Ces bouleversements climatiques obligent les populations et de nombreuses espèces animales à s'adapter et à quitter leur habitat.

► LA FRANCE, DÉJÀ EXPOSÉE AUX MODIFICATIONS DU CLIMAT

En France, les effets des changements climatiques sont perceptibles depuis plusieurs années. Les sécheresses de 2003 ou 2011 risquent de se reproduire fréquemment au cours du XXI^e siècle selon les prévisions du GIEC¹. Plusieurs indicateurs climatiques et saisonniers nous alertent sur la tendance d'ici à la fin du siècle :

1- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat



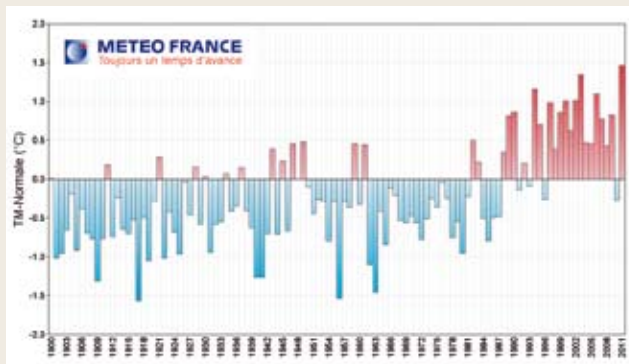
Plus chaud

La tendance au réchauffement est nette. Sur le graphique ci-dessous, on constate que la moyenne de température en France depuis la fin des années 80 est presque systématiquement supérieure à la moyenne 1971-2000. Les périodes de chaleur s'allongent alors que le nombre de jours de gel diminue.

Tous les 10 ans, Toulouse gagne 5 jours de chaleur, et Nancy perd 4 à 5 jours de gel.

Température annuelle en France depuis 1900

Écart à la moyenne de référence 1971-2000



L'évolution est encore plus brutale pour les températures moyennes des eaux des lacs, qui est passée de $10,9^{\circ}\text{C}$ en 1970 à $13,3^{\circ}\text{C}$ en 2009, soit $+2,4^{\circ}\text{C}$ en 39 ans !

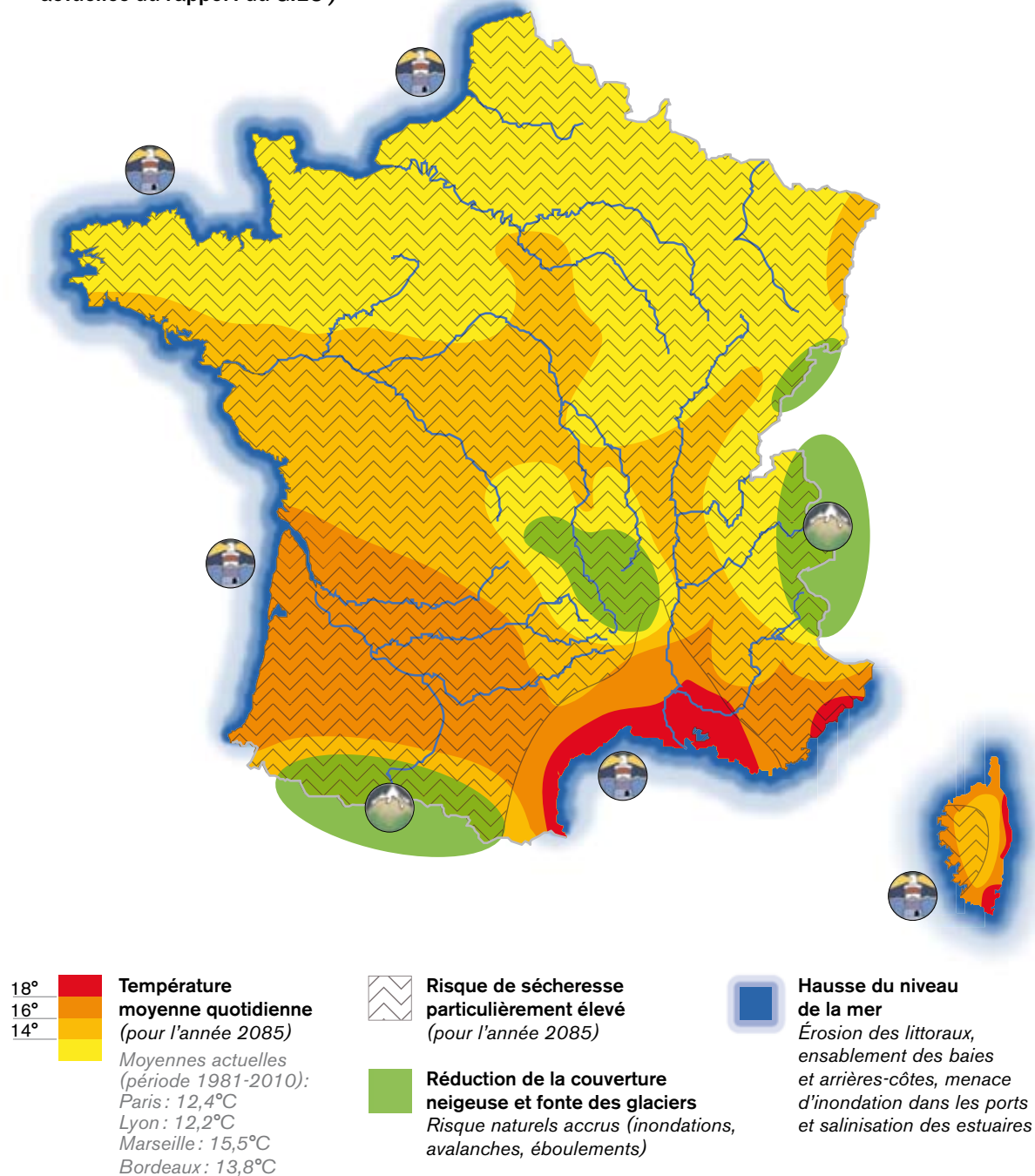
Plus sec, plus longtemps

Les grandes périodes de sécheresse se multiplient, les sols s'assèchent et les cours d'eau voient leur débit se réduire. Ces sécheresses sont plus brutales, plus longues et plus graves, notamment en automne et dans les zones qui y étaient jusque-là peu habituées comme la Normandie.



CE QUI ATTEND LA FRANCE AU COURS DU XXI^e SIÈCLE

(selon le scénario de tendance des émissions
actuelles du rapport du GIEC)





Des pluies plus violentes

Certaines régions de France – surtout au sud est – sont régulièrement exposées à des pluies diluviennes pouvant atteindre 2 mètres en une journée. Ces épisodes extrêmes, associés à la fonte des neiges de printemps, peuvent occasionner de graves inondations.



Les glaces et neiges en recul

En moyenne, depuis 1840, les glaciers français et pyrénéens sont en récession. Depuis 1982 ce recul s'accélère sous l'effet d'un réchauffement estival pour arriver aujourd'hui un niveau jamais atteint au cours des quatre derniers siècles.



Montée du niveau des mers

Le marégraphe de Brest, qui mesure depuis 1679 le niveau de la mer, constate depuis 1850 une tendance nette à l'élévation du niveau de la mer d'environ 20 cm.



Évolution du glacier alpin de la Mer de Glace

► DES CONSÉQUENCES POUR TOUS



L'agriculture perturbée

Les changements climatiques perturbent les cycles et équilibres des cultures et des espèces végétales : par exemple, on constate que, depuis 20 ans, la floraison des abricotiers dans le sud-est de la France, mais aussi les vendanges de la vigne à Châteauneuf du Pape, se font en moyenne 3 semaines plus tôt qu'il y a 50 ans.



La biodiversité déboussolée

Les écosystèmes se trouvent eux aussi fragilisés par les bouleversements du climat. Les saisons précoces ou retardées décalent les périodes de migration ou de reproduction. Certaines espèces peuvent même ne plus migrer, comme les oies cendrées ou les cigognes, qui avaient l'habitude de passer l'hiver en Espagne ou en Afrique.

Cette sédentarisation les expose à de graves dangers lors des pics de froid, comme en Camargue en février 2012.



Flamands roses à Pont-de-Gau, en Camargue en février 2012



La santé en danger

Les changements climatiques mettent à rude épreuve les organismes, notamment lors de périodes de fortes chaleurs et de sécheresse comme la canicule de 2003 (15 000 morts). Via leur effet aggravant sur les pollutions atmosphériques et sur la libération de pollens, ces perturbations climatiques favorisent la dégradation de la qualité de l'air et le développement de maladies respiratoires et allergiques (rhumes, bronchites chroniques, conjonctivites, asthmes). Le réchauffement global concourt également à la propagation de maladies infectieuses inhabituelles comme la dengue, le chikungunya ou les épizooties animales.

LES TERRITOIRES DOIVENT RÉAGIR ET S'ADAPTER

Chaque territoire est confronté différemment aux changements climatiques selon sa situation géographique, ses reliefs ou sa proximité avec la mer. De même, chaque territoire est plus ou moins vulnérable selon les activités dont il dépend : l'agriculture, la viticulture, les industries portuaires ou encore le tourisme.



LE PARC NATUREL DE LA CHARTREUSE

« Depuis plusieurs années la montagne change. Ici, dans le massif de Chartreuse comme partout en moyenne montagne, les chutes de neiges sont de plus en plus incertaines. Cela a des impacts directs sur l'économie touristique et notamment le ski. Alors nous devons anticiper ces changements et diversifier nos activités sur toute l'année et non plus uniquement l'hiver et l'été : station de trail, valorisation des produits locaux (agrotourisme, bois de Chartreuse...), etc. Pour notre massif, cette évolution est impérative. »

Eliane Giraud, Présidente du Parc naturel régional

► LA RESPONSABILITÉ ET L'ENGAGEMENT DU TERRITOIRE

Produire et gérer son énergie selon les ressources de son territoire, organiser un réseau de transports durables, traiter proprement ses déchets, anticiper les défis futurs... tels sont les rôles d'une collectivité à l'heure de la crise climatique et énergétique. Pour cela, chacune des décisions doit être prise en fonction de l'intérêt général.

A la clé, le résultat est positif pour tout le territoire : des emplois non délocalisables, un cadre de vie sain et convivial, des ressources et savoir-faire locaux valorisés... et moins d'argent dépensé dans l'importation d'énergies.

► **Les collectivités locales ont l'opportunité de relever le défi climatique avec leurs citoyens. L'enjeu est double : s'adapter aux changements du climat et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), à l'origine de ces perturbations.**



AGIR MAINTENANT POUR LIMITER LA FACTURE

EN 2006, l'économiste Nicholas Stern publie un rapport (Stern Review) estimant ce que coûterait au monde les changements climatiques. Il prend en compte

les coûts économiques induits par les perturbations sur la production alimentaire, l'accès à l'eau, la santé et sur les grands équilibres naturels. Selon ses conclusions,

investir maintenant 1% du PIB mondial par an atténuerait les effets des changements climatiques. En revanche, ne rien faire pourrait coûter à terme jusqu'à 20% du PIB mondial.

UN « PCET » POUR TROUVER DES SOLUTIONS ENSEMBLE



Un Plan Climat-Energie Territorial (PCET) est une stratégie de lutte contre

les changements climatiques, au niveau du territoire, élaborée par l'ensemble des acteurs locaux (collectivités, entreprises, associations, citoyens, etc). Son objectif est d'intégrer dans chaque décision de la collectivité l'exigence de réduire les impacts sur le climat et d'inciter tous les acteurs à faire de même.

Il s'organise autour de 2 axes :

- ▶ **atténuer** les changements climatiques, c'est à dire réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES);
- ▶ **s'adapter** aux impacts des changements constatés ou prévus sur le territoire.

L'ENGAGEMENT DES « 3X20 » DE L'EUROPE

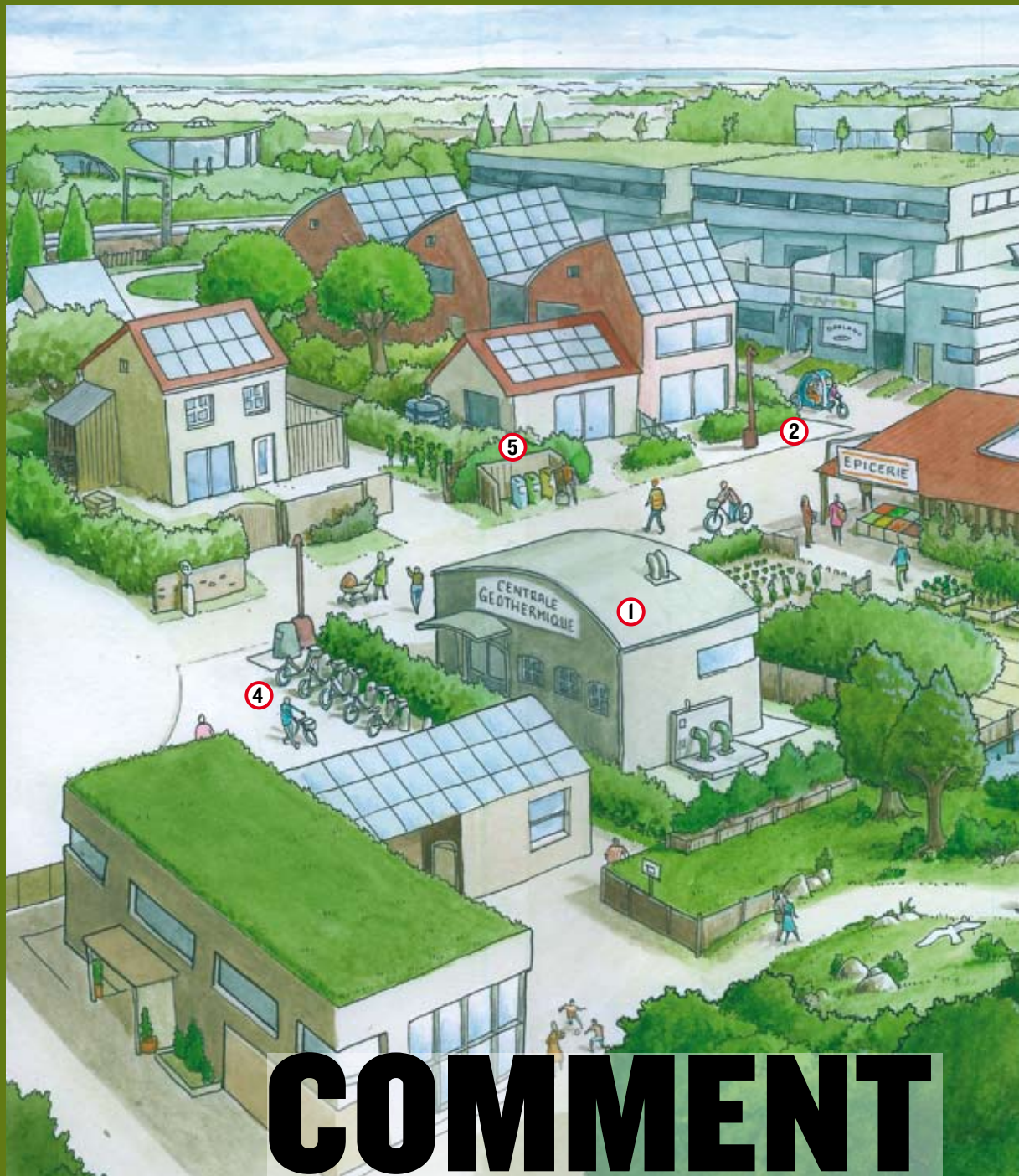
En 2008, les 27 pays de l'Union Européenne se sont engagés sur 3 objectifs « climat » d'ici 2020 :

- ▶ Porter la part des énergies renouvelables dans la consommation d'énergie à 20 %
- ▶ Diminuer de 20 % les consommations énergétiques de l'UE
- ▶ Réduire les émissions de GES de 20 % par rapport au niveau de 1990.

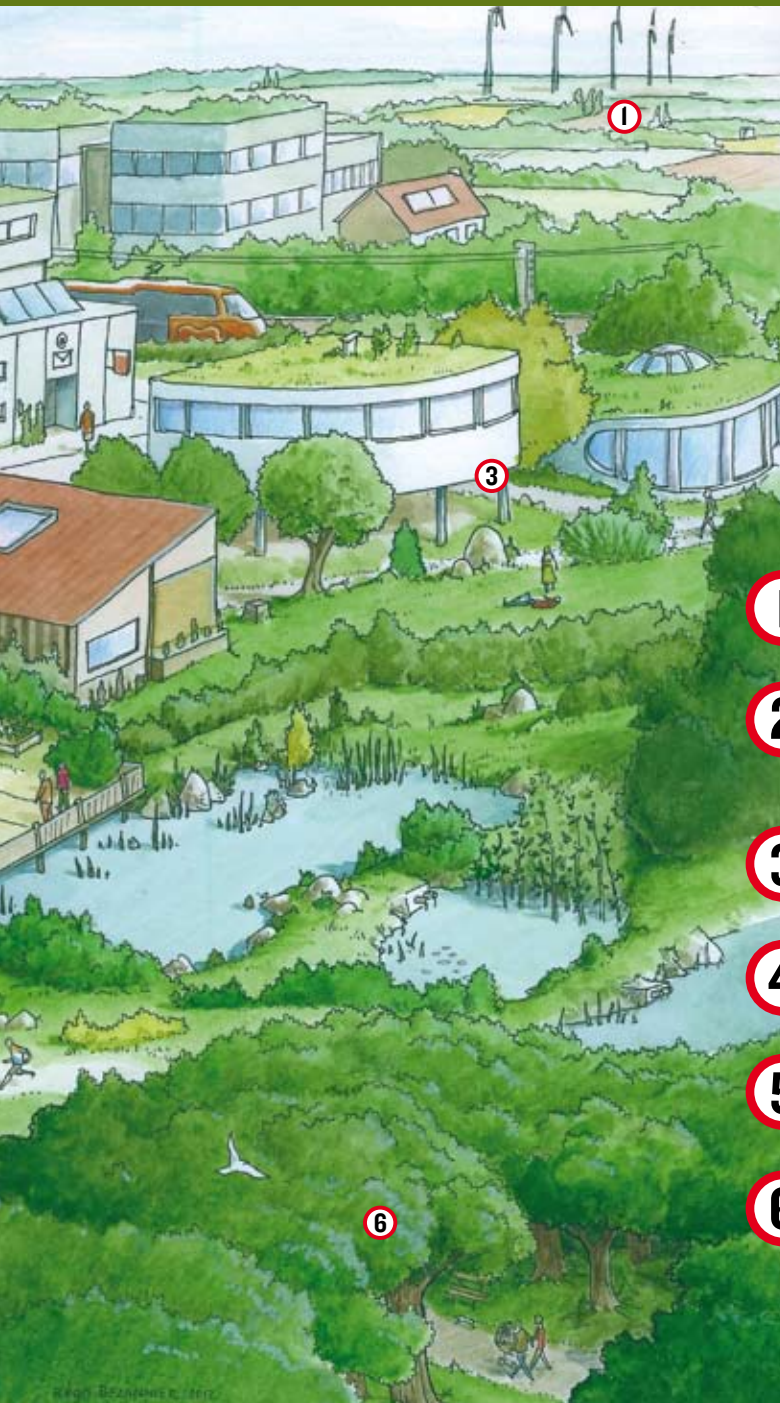
L'ensemble des activités d'un territoire génèrent des impacts sur le climat à travers les émissions de GES.

S'engager dans un PCET implique donc de passer au crible chaque secteur et de réfléchir sur la production et la consommation d'énergie, sur les modes de transports, les infrastructures, l'agriculture, l'urbanisme, etc.

De plus en plus de collectivités décident de se fixer des objectifs ambitieux, pour réduire au maximum l'empreinte climatique de leur territoire. C'est le cas des collectivités signataires de la Convention des Maires qui s'engagent à dépasser les objectifs fixés par l'Union Européenne pour 2020 (voir encadré ci-contre).



COMMENT ORGANISER UN TERRITOIRE DURABLE ?



- 1** ▶ **UNE ÉNERGIE PROPRE
AU TERRITOIRE**
- 2** ▶ **UN URBANISME
QUI RESPECTE
LES ÉQUILIBRES**
- 3** ▶ **DES BÂTIMENTS
MOINS ÉNERGIVORES**
- 4** ▶ **SE DÉPLACER MOINS
ET AUTREMENT**
- 5** ▶ **PRODUIRE MOINS
DE DÉCHETS**
- 6** ▶ **FAIRE UNE PLACE
À L'AGRICULTURE
ET À LA FORÊT**

**DU FAIT DE LEURS COMPÉTENCES, DES DÉCISIONS
QU'ELLES PEUVENT PRENDRE ET DE LEUR PROXIMITÉ AVEC
LES CITOYENS, LES COLLECTIVITÉS LOCALES PEUVENT
RÉELLEMENT ACCOMPAGNER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.**

1 ► UNE ÉNERGIE PROPRE AU TERRITOIRE

Baigné de soleil ? Balayé par des vents ? Entouré de forêts ? Les territoires regorgent de ressources locales, prêtes à être valorisées pour produire de l'énergie. Renouvelable et durable, cette exploitation énergétique « à la source » permet de créer des emplois sur place plutôt que d'importer de l'énergie (pétrole, gaz, uranium), tout en réduisant les pollutions (gaz à effet de serre, déchets nucléaires). Aussi, cette réappropriation de l'énergie fédère les citoyens autour d'une responsabilité collective et favorise une utilisation sobre.

► **LA VILLE DE MONTDIDIER (80)** s'est très tôt dotée d'une régie communale chargée de gérer le réseau d'électricité et de mettre en place un plan d'actions exemplaire en matière d'énergie. Energies renouvelables, économies d'éclairage, rénovations thermiques... la ville et les citoyens ont progressivement défini une gestion de l'énergie adaptée à leurs besoins.



CHASSE AU GASPI !

La collectivité elle-même peut s'impliquer directement pour réduire les gaspillages et surconsommations (éclairages publics, bâtiments, équipements sportifs, publicités, etc.) en créant un emploi d'*Econome de flux*, chargé de détecter et de résoudre les déperditions et utilisations inutiles d'énergie sur le territoire.



2 ► UN URBANISME QUI RESPECTE LES ÉQUILIBRES

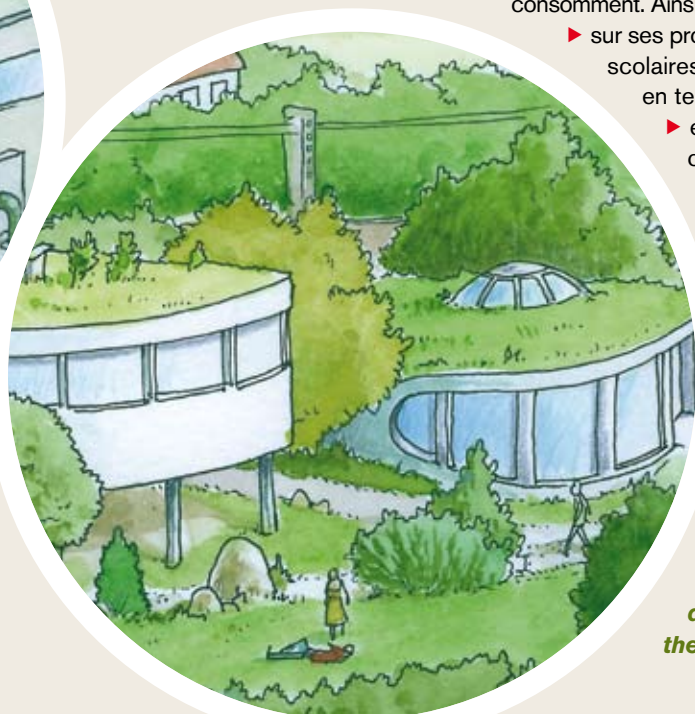
Avoir sa propre maison et son jardin est un rêve fort répandu, encouragé par les incitations à la propriété et à la construction. Mais la réalité climatique impose de densifier les villes pour réduire l'impact des bâtiments et des déplacements. Une meilleure organisation de l'aménagement, notamment orientée vers une meilleure mixité sociale et fonctionnelle des espaces (logements, bureaux, services, espaces verts) permet de réduire l'artificialisation des terres et les coûts induits (prolongation des réseaux et éloignement des services).

3

► DES BÂTIMENTS MOINS ÉNERGIVORES

Les bâtiments engloutissent 43 % de l'énergie consommée en France. En isolant mieux, on économise à la fois de l'énergie, donc de l'argent, et on évite l'émission de gaz à effet de serre. Aujourd'hui, on sait construire et rénover des bâtiments à basse consommation (BBC) et même des « bâtiments à énergie positive », qui produisent plus d'énergie qu'ils n'en consomment. Ainsi, une collectivité peut agir à plusieurs niveaux :

- sur ses propres bâtiments (administration, équipements scolaires, sportifs, etc.) pour en faire des exemples en terme de performance énergétique
- en incitant chacun à réaliser des constructions peu énergivores et des travaux d'économie d'énergie dans les bâtiments existants grâce à des incitations fiscales par exemple.
- en imposant des règles aux constructeurs sur les opérations qu'ils mènent.

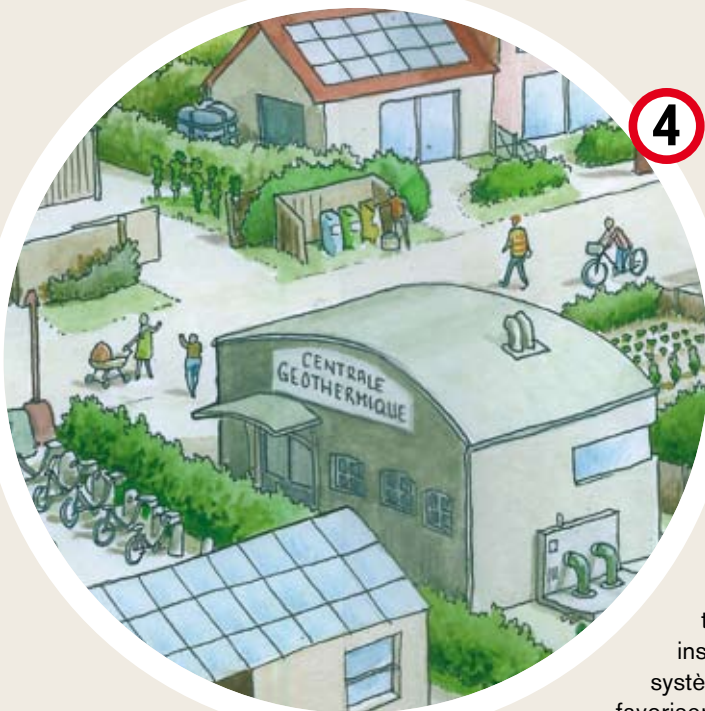


► **LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION « GRENOBLE ALPES-MÉTROPOLE »** a lancé en 2010 l'opération **Mur Mur** qui vise à accompagner financièrement et à suivre les copropriétaires d'immeubles dans la rénovation thermique ambitieuse de leur bâtiment.

► **L'AGGLOMÉRATION RENNES MÉTROPOLE**, promise à un développement important, a décidé de limiter l'étalement urbain. Pour cela, elle a misé sur la densification des quartiers en centre ville et sur la préservation des terres agricoles en bordure de la ville favorisant ainsi la biodiversité, la mixité sociale et les alternatives à la voiture.

L'ÎLOT DE CHALEUR URBAIN

En ville, les surfaces sombres des bâtiments et des chaussées, associées à la réverbération des façades vitrées et au manque de végétation participent à élever la température : ce micro climat s'appelle le phénomène d'îlot de chaleur, particulièrement sensible lors des périodes de canicule. Pour contrer cet effet « cocotte minute », il est conseillé de préserver des espaces naturels (parcs, jardins) et de favoriser l'utilisation de matériaux clairs .



4

► SE DÉPLACER MOINS ET AUTREMENT

Alors que la voiture représente une source importante d'émissions de gaz à effet de serre, la collectivité peut en diminuer le besoin (pour faire les courses, accéder aux écoles, aux gares, etc.) en mélangeant au sein des quartiers des bureaux, commerces, écoles et habitations afin que les résidents puissent se déplacer à pied ou à vélo au quotidien. Côté moyens de transport, les collectivités peuvent installer des pistes cyclables, des systèmes de vélo en libre service, favoriser le co-voiturage par des espaces dédiés, les transports publics ou l'autopartage.

Elle peuvent aussi réduire leurs propres déplacements automobiles et s'équiper de véhicules économes ou électriques pour les activités municipales (véhicules utilitaires, cars de ramassage scolaire, etc.).

► **LE BUSWAY DE NANTES** –entre bus et tramway– permet d'offrir un réseau de transports fiable et rapide aux Nantais, sans pour autant demander un investissement trop lourd à la municipalité.

5

► PRODUIRE MOINS DE DÉCHETS

390 kg, c'est en moyenne le poids des ordures jetées par un Français sur un an, sans compter les 200 kg de déchets apportés en déchèteries. Les communes ou inter-communalités sont responsables de la gestion des déchets ménagers sur leur territoire (collecte et traitements) mais aussi de la mise en place obligatoire d'un programme de prévention des déchets.

Les collectivités peuvent associer les entreprises du territoire pour développer la vente en vrac, introduire des systèmes de consigne ou développer le secteur du réemploi avec une ressourcerie. La collectivité peut également décider de traiter séparément les déchets organiques, qui peuvent permettre de produire à la fois du compost et du biogaz.

Pour les déchets ultimes, des possibilités de mutualisation des installations avec d'autres territoires peuvent être étudiées pour éviter la construction de nouvelles usines.

6

► FAIRE UNE PLACE À L'AGRICULTURE ET À LA FORÊT

L'agriculture émet des gaz à effet de serre liés par exemple à la fabrication et l'utilisation de produits chimiques de traitement (engrais, pesticides), à l'élevage ou au transport des productions. Pour réduire ces impacts, les collectivités peuvent soutenir les pratiques moins polluantes et développer des filières courtes alimentaires, mais aussi favoriser l'entretien et l'exploitation des zones forestières.

La commune peut également décider de préserver certaines terres pour l'agriculture, en les inscrivant comme telles dans les documents d'urbanisme ou en les achetant pour les louer à des porteurs de projets exemplaires.

► LA COMMUNE DE MOUANS SARTHOUX

(voir page 15) favorise, dans ses restaurants collectifs, la consommation de produits frais, locaux, de saison et biologiques afin de limiter les transports de marchandises et le recours aux produits chimiques tout en soutenant les emplois locaux.



► LE SUPERMARCHÉ DE MURS-ERIGNÉ (49)

a mis en place, avec la mairie, un espace de déballage des produits et de tri au sein du magasin. Les clients peuvent ainsi directement « rendre » les suremballages inutiles et en laisser la gestion à l'enseigne. Cela favorise la prise de conscience des consommateurs et des distributeurs.

CHANGER LES CHOSES SUR SON TERRITOIRE

A tout moment, en tant que citoyen, vous pouvez vous impliquer pour faire évoluer les politiques définies par vos élus locaux. Profitez-en !

“**MA COMMUNE N'AGIT PAS CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES. COMMENT L'IMPLIQUER**”

1. Se rassembler

La première chose à faire est de rencontrer et d'échanger avec les personnes qui veulent aussi voir les questions liées à l'environnement davantage prises en compte dans la politique territoriale. Des débats, conférences, projections de films ou interventions d'experts sont des moyens simples et efficaces de fédérer des personnes impliquées.

Les associations locales peuvent vous aider à organiser ces premières réunions.

► Et pour faire connaître votre initiative, pensez à la présenter dans le bulletin local ou à concevoir quelques affiches à coller chez les commerçants !



2. Rencontrer les élus

Par la suite, il faut contacter les élus en charge du climat ou des thématiques environnementales, voire directement le maire. C'est le rôle de ces personnes de vous recevoir pour écouter vos demandes.

► Et pourquoi ne pas les inviter à une réunion publique sur le thème du climat pour échanger avec les citoyens ?

3. Montrer l'exemple

Un moyen efficace pour inciter sa commune à réfléchir à la mise en place d'un Plan Climat est de monter une initiative, par exemple au niveau de votre quartier, pour pouvoir faire un retour d'expérience grandeur nature et faire boule de neige sur le territoire...

► Les pédibus, ces systèmes de ramassage scolaire à pied, ont longtemps été à l'initiative des parents d'élèves. Constatant l'utilité du dispositif, de nombreuses mairies ont depuis décidé de les organiser elles-mêmes.

“ MA COMMUNE LANCE SON PLAN CLIMAT-ENERGIE TERRITORIAL (PCET), COMMENT FAIRE EN SORTE QU'IL SOIT AMBITIEUX ET EFFICACE ? ”

Faire entendre sa voix

Dans le processus du PCET, une place importante est accordée à la concertation avec les citoyens lors de réunions publiques. C'est l'occasion de porter haut et fort la volonté citoyenne de voir développer un Plan Climat d'envergure, ambitieux et ancré dans chacune des décisions de la collectivité. Pour ce faire, faites-vous connaître auprès de votre mairie (l' élu en charge du projet ou le chargé de mission) et restez en veille des événements organisés autour du PCET.

► A Mulhouse, une cinquantaine de citoyens prennent part à la réalisation du plan climat en participant directement au Conseil Participatif.

“ LE PLAN CLIMAT EST MIS EN ŒUVRE SUR MA COMMUNE, COMMENT FAIRE EN SORTE QUE LES ACTIONS SE RÉALISENT ? ”

Accompagner les changements de mentalités

Les actions du Plan Climat sont des modifications profondes de nos habitudes. Elles proposent une autre dynamique, un autre mode de vie. Il est important de rester informé des raisons du changement pour pouvoir l'accepter plus facilement et aider les autres à l'intégrer progressivement.

Rester vigilant, suivre et alerter si besoin

Tout au long du processus, il est important de continuer à faire entendre sa voix au sein des espaces de concertation organisés ou non par la collectivité et d'avoir un rôle de lanceur d'alerte si l'on s'aperçoit que des actions ne sont pas ou mal lancées.

► ET DANS TOUS LES CAS...

Veiller, se documenter, comparer, trouver des exemples persuasifs

En France, de nombreux territoires ont déjà mis en place des PCET plus ou moins ambitieux et disposent maintenant d'une certaine expérience. Il est intéressant d'étudier les initiatives et

mesures qui ont fonctionné pour s'en inspirer dans son territoire.

► L'ADEME recense bon nombre de ces idées concrètes sur le site www.pcet-ademe.fr

Renforcer les synergies

De nombreux organismes agissent auprès des collectivités et des citoyens. C'est le cas des Espaces Info → Energie et des Agences locales de l'énergie et du climat.

► Dans plusieurs territoires, des associations se structurent pour développer ensemble des alternatives citoyennes. C'est le cas des Virages Energie et du mouvement des Villes en transition.



CES INITIATIVES CITOYENNES QUI BOUGENT

Elles sont nombreuses ces initiatives citoyennes – modestes à leur commencement – qui ont depuis fait boule de neige et ont peu à peu convaincu une commune, une région, de leur cohérence. Et ce n'est que le début !

► ET SI ON INSTALLAIT DES ÉOLIENNES SUR NOTRE TERRITOIRE ?

Ils n'étaient qu'une poignée en 2002 à vouloir prendre en main la transition énergétique de leur territoire breton et en faire un exemple en créant un parc éolien citoyen à Béganne, coopératif et pédagogique. 10 ans plus tard, plus de 600 particuliers – via des clubs d'investisseurs locaux ou Énergie Partagée – des acteurs de l'économie sociale et solidaire ainsi que la Région Bretagne, les ont rejoint au sein d'une société d'exploitation locale pour investir dans ce projet qui consiste à ériger 4 éoliennes au cœur de leur territoire et à produire ainsi leur électricité (19 000 habitants, hors chauffage).

L'originalité de ce projet – en plus d'être orchestré par de « simples » citoyens – est d'avoir intégré dès le début une forte dimension pédagogique pour sensibiliser les riverains aux économies d'énergies. L'initiative a depuis fait des petits – de nouvelles coopératives éoliennes citoyennes se montent un peu partout – en Bretagne et ailleurs.

En savoir plus : www.eolien-citoyen.fr



Citoyens ayant investi dans le parc éolien de Béganne

► ET SI ON PRODUISAIT DES LÉGUMES BIO POUR LES CANTINES ?

A Mouans Sartoux (06), si vos enfants vont à la cantine scolaire, ils mangeront bio. Depuis 1999, la ville s'est engagée dans une restauration municipale respectueuse de la santé et de l'environnement. La municipalité –qui sert 150 000 repas chaque année– a choisi de se fournir en produits biologiques et a adapté ses méthodes d'approvisionnement pour pouvoir faire appel aux producteurs bio locaux qui fournissent des produits de qualité.

La mairie en a profité pour créer une régie municipale agricole pour produire des légumes bio pour la restauration collective. Une parcelle appartenant à la commune a été affectée à ce projet avec l'objectif de produire dès 2012 l'intégralité des besoins de légumes consommés par la restauration collective.



► ET SI ON RÉPARAIT NOS VÉLOS ?

Fatigués de voir des vélos immobilisés par un pneu crevé ou un frein déréglé, des passionnés de la bicyclette ont ouvert des lieux participatifs de réparation : les ateliers vélo. Ces espaces –il y en a un peu partout en France– permettent d'entretenir ou de recycler à moindre coût son vélo. On y trouve les bons outils et les bons conseils pour prendre soin de sa monture. Le principe est simple : les ateliers récupèrent les vieilles bicyclettes qui rouillent dans les caves, les réparent en état ou en récupèrent les pièces en bon état pour les utiliser sur d'autres.

Rendez-vous dans l'Atelier vélo près de chez vous :

www.heureux-cyclage.org



► ET SI ON RÉNOVAIT NOS LOGEMENTS ?

A Villers-les-Nancy, en 2009, les habitants du quartier de Clairlieu ont créé une association pour prendre en main la rénovation BBC (bâtiments basse consommation) de leurs 1 300 pavillons des années 70, véritables passoires énergétiques. Après une année de réunions techniques et d'information pour mise à niveau de tous les participants, un premier chantier a été lancé en mode participatif. Puis, au bout d'un an, la SCIC Clairlieu Rénovation Solidaire a été créée pour gérer les réalisations du projet et mutualiser les moyens afin de permettre à chacun, indépendamment de son âge ou de ses revenus, de s'inscrire dans le champ de cette opération. Très intéressées, les collectivités locales s'impliquent progressivement dans le projet qui suit son cours. **En savoir plus :** www.clairlieuecodeli.fr

► ET SI ON METTAIT UN PEU DE NATURE DANS LES RUES ?

A Montreuil (93), le bitume doit céder la place à la biodiversité. C'est le vœu des habitants et de la Mairie qui vient de lancer l'opération «On sème à Montreuil». Le principe est simple : si vous souhaitez décoller une bande de bitume sur votre trottoir pour réaliser des plantations (dimension d'une jardinière le long du mur), il vous suffit de contacter les services de la ville pour qu'ils vérifient le choix de l'emplacement (absence de canalisation, etc.) et vous y aident ! Plus conviviales, plus jolies et plus fraîches, les rues montreuilloises luttent ainsi contre l'effet d'îlot de chaleur.



Le Réseau Action Climat - France en bref...

Le Réseau Action Climat - France (RAC - F) est une association spécialisée sur le thème des changements climatiques, regroupant 18 associations nationales de défense de l'environnement, de la solidarité internationale, d'usagers de transports et d'alternatives énergétiques.

Le RAC-F est le représentant français du Climate Action Network (CAN) fort de 700 associations membres dans le monde.

Les missions du RAC-F sont :

- Informer sur le changement climatique et ses enjeux ;
- Suivre les engagements et les actions de l'État et des collectivités locales en ce qui concerne la lutte contre l'effet de serre ;
- Dénoncer les lobbies ou les États qui ralentissent ou affaiblissent l'action internationale ;
- Proposer des politiques publiques cohérentes avec les engagements internationaux de stabilisation d'émissions de la France.

Réseau Action Climat - France

2b, rue Jules Ferry

93 100 Montreuil

Tél. : 01 48 58 83 92

Fax : 01 48 51 95 12

infos@rac-f.org • www.rac-f.org

} réseau
action
climat france

